



**PRODUIT OU GROUPE DE PRODUIT** : abricot du Valais

**Coordonnées du groupement demandeur / interprofession/ producteur**

Nom, adresse : IFELV, Ephrem Pannatier, CP 416, 1964 Conthey

Tél, fax, mail : 027/345.40.40 ; 027/345.40.50; ifelv@agrivalais.ch

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
2. Valeurs	Lien étroit avec le terroir	Culture en Valais depuis 1860 au moins. 98% des surfaces suisses sont en Valais	Dossier fourni par l'IFELV
2. Valeurs	Association modernité et tradition	Association de variétés anciennes (Luizet) et modernes, adaptées au goût du consommateur	
2. Valeurs	Propriétés organoleptiques conférant une forte typicité	Sol et climat méditerranéen favorables à un goût intense	
2. Valeurs	Autres valeurs véhiculées par le produit : .....	Plaisir, exotisme	

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.1 genre de produit	Provenance valaisanne des matières premières	100% des abricots valaisans	Exploitations en Valais, traçabilité, identification des lots
3.1 genre de produit	Provenance suisse car quantités insuffisantes en Valais		
3.1 genre de produit	Provenance étrangère car production impossible en Suisse, max 10% du poids total du produit transformé		
3.1 genre de produit	Elaboration du produit en Valais	Pas de transformation, produit frais	

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.3 cahier des charges	Exigences physiques du produit et recette de fabrication	Oui, sélection de variétés, exigences de calibre, fermeté, taux de sucre	Annexe 1 du dossier IFELV
3.3 cahier des charges	Exigences environnementales pour la production	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Exigences sociales pour la production	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Exigences environnementales pour la transformation		
3.3 cahier des charges	Exigences sociales pour la transformation		
3.3 cahier des charges	Exigences liées à l'emballage du produit	Exigences pour la conservation, le tri, le calibre et le conditionnement en plateau ou panier	IFELV, cdc abricot
3.3 cahier des charges	Exigences liées à la mise en marché du produit	Prescriptions d'identification de la marque, nom du metteur en marché valaisan et mention de la variété sur les plateaux et si possible sur les paniers	IFELV, cdc abricot
3.3 cahier des charges	Exigences liées à la mise en marché du produit : dégustation du produit	Pas de dégustation prévue, taux de sucre et fermeté assurent un goût ok	Les taux de sucre et fermeté se basent sur de nombreux tests de dégustations qui ont été exécutés par la recherche et par le SCA (J. Rossier)

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.3 cahier des charges	Exigences légales concernant les conditions de production	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Respect de la législation alimentaire	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Exigences concernant la désignation des produits	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Absence d'OGM	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Traçabilité assurée	Swissgap	Voir exigences Swissgap

3.3 cahier des charges	Séparation des flux assurée	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Autres exigences propres au produit :..... .....		

Organisme de certification :

Nom, adresse : OIC, Jordils 1, CP 128, 1000 Lausanne 6

Tél : 021/601 53 75, Fax : 021/601 53 79, Email : [info-oic@oic-izs.ch](mailto:info-oic@oic-izs.ch)

Documents joints au dossier :

- Cahier des charges, annexe caractéristiques physiques, annexe lien au terroir
- exigences Swissgap